



VIDE-GRENIER dimanche 19 avril 2026
USL Arts martiaux - Loire-sur-Rhône
Bulletin d'inscription

Je soussigné(e),

Pour les particuliers - Nom et prénom :

N° de la Pièce Identité :

Délivrée par : Le :

Pour les professionnels : N° d'immat. au RCS :

Pour les auto-entrepreneurs : ref du récépissé de déclaration au CFE :

Portable : Mail :

Adresse (siège sociale pour les professionnels) :
.....
.....

Réservation :

☐ Salle polyvalente (intérieur) : table(s) de 1.80m au tarif de **8€** la table

☐ Rue Edmond Cinquin (extérieur) : mètre(s) linéaires au tarif de **4€** le mètre

Soit un total de €.

Demande particulière pour l'emplacement (si nous pouvons y satisfaire) :
.....

J'atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement ci-joint;
- ne vendre que des objets usagés, personnels ou acquis d'occasion;
- pour les particuliers→ ne pas **participer à plus de 2 manifestations** de même nature dans l'année civile.

Date :

Signature :

Ce bulletin doit nous parvenir **complété, daté, signé**, avec la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité soit par mail : uslartsmartiaux@gmail.com ou par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre : « usl arts Martiaux » à l'adresse ci-dessous avant le **30/03/2026** :

USL Arts Martiaux
471 rue Edmond CINQUIN
69700 LOIRE SUR RHONE



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Article 1 : Le vide-grenier a lieu de **7 heures à 17 heures :**

- Le long de la **rue Edmond Cinquin** (extérieur) à Loire-sur-Rhône
- Et dans la salle Polyvalente (intérieur) située **298 rue Edmond Cinquin à Loire-sur-Rhône**

Article 2 : Les exposants louent :

- À l'intérieur de la salle polyvalente des tables de 1.80m au tarif de **8 euros la table**
- À l'extérieur des mètres linéaires « vides » au tarif de **4 euros le mètre**.

Le jour de la brocante, les participants devront pouvoir montrer l'original de leur pièce d'identité à l'organisateur et en cas de contrôle, notamment des services de l'Etat.

Article 3 : l'installation des exposants se fera **à partir de 5h00**

- À l'**intérieur** de la salle polyvalente les tables comportent un N° de table. À son arrivée, chaque exposant se verra attribuer un N° correspondant à la ou les tables qui lui auront été installées.
- À l'**extérieur**, les exposants seront installés au fur et à mesure de leur arrivée par les organisateurs. Il ne sera pas possible de choisir les emplacements. Les véhicules ne pourront rester sur place et devront être stationnés le long de la route de Beaucaire après déchargement.



Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement **propre et vide** à l'issue de la journée. Vous **ne pouvez pas** laisser des invendus dans les poubelles jaunes ou vertes à proximité de la salle Polyvalente. **Vous devez les emmener vous-même à la déchetterie.**

Article 4 : Les véhicules ne sont plus autorisés à circuler dans la rue Edmond Cinquin pendant les heures d'ouverture de la manifestation (7h - 17h).

- Après déchargement, les véhicules des exposants devront être stationnés route de Beaucaire, Les organisateurs se réservent la gestion du stationnement.

Article 5 : La vente est autorisée pour les particuliers et professionnels. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Sont interdits à la vente : les objets neufs, armes, animaux vivants, l'alcool, le tabac et les médicaments... Les organisateurs peuvent refuser la vente de tout objet ne respectant pas les législations en vigueur. La vente de produits alimentaires et consommables est interdite (l'USL arts Martiaux se réserve l'exclusivité de la vente de restauration et la buvette).

Article 6 : L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des ventes entre exposants et acheteurs. Il se décharge de toute responsabilité quant aux accidents, dommages, vols, dégradations... pouvant survenir au cours de cette journée. Il appartient aux exposants de prendre les précautions nécessaires.

Article 7 : Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'expulsion immédiate du site.

Article 8 : L'inscription ne sera validée qu'à réception du **bulletin d'inscription** complété et signé, d'une **photocopie recto-verso** d'une pièce d'identité (ou titre de séjour en cours de validité) et du **paiement**. Toute inscription est définitive aucun remboursement ne sera effectué même en cas de mauvais temps.

